

La collecte des déchets ménagers – Comprendre la différence d'un EPCI à l'autre - Exemples

La Communauté de Communes Entre Saône & Grosne se situe sur un territoire essentiellement rural, avec une population totale d'environ 11 500 habitants.

Atouts et actions :

- En milieu rural, les déchets ménagers ont des filières d'élimination « naturelles » (espace pour compostage, poules...)
- Des bacs de ramassage individuels pour chaque foyer
- Une politique d'information très forte sur le tri sélectif et la réduction des déchets
- Une tarification incitative : la redevance est calculée en fonction du poids de déchets et des tournées (ex. contenance poubelle 120L ☐ part variable 40%/ part fixe 60%)

Maconnais Beaujolais Agglomération, se situe sur un territoire mixte à 50% rural et 50 % urbain avec une population totale d'environ 75 000 habitants

Atouts et actions

- Elimination naturelle - Compostage - plus difficile du fait du milieu urbain
- Beaucoup de bacs collectifs, des colonnes enterrées ... donc des dispositions qui n'incitent pas à la responsabilisation individuelle des consommateurs
- Une politique d'information probablement insuffisante pour sensibiliser la population
- Une Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères – TEOM – avec un taux unique sur l'intégralité de son territoire, qui n'incite pas à réduire ses déchets

Nota 1 : Les éléments « chiffrés » sont accessibles grâce à la qualité des informations disponibles sur les sites des EPCI cités.

Nota 2 : L'UFC-Que Choisir de Saône et Loire entend compléter son étude et l'étendre à tous les EPCI du département